

Réponse du Conseil administratif à la motion du 11 mars 2009 de MM. Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguet, Mmes Annina Pfund, Mary Pallante, Nicole Valiquer Grecuccio, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Isabelle Brunier, Véronique Paris et Silvia Machado, acceptée par le Conseil municipal le 9 juin 2010, intitulée: «Garantie de déficit à hauteur de 100 000 francs pour «U.ZN l'Usine a 20 ans».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'assurer une garantie de déficit à hauteur de 100 000 francs (cent mille) concernant la réalisation par l'Usine de son projet U.ZN.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cette motion est devenue caduque, dans la mesure où le Conseil municipal a voté une subvention extraordinaire sans la conditionner à une participation du Canton (PR-697, 13 mai 2009).

Pour des raisons expliquées dans la proposition de crédit budgétaire supplémentaire PR-859 destiné à allouer une subvention extraordinaire de 200 000 francs pour soutenir le projet «U.ZN» que le Conseil administratif soumet à votre Conseil, le projet des 20 ans de l'Usine a été reporté en 2011.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Patrice Mugny

Le 26 janvier 2011.